

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 28 juin 2018 à 20 heures

L'ainé des membres du Conseil Municipal, M. Serge ESTERMANN, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT, Michel MEYER et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Fabien WEIDER, Fabien ROSENBLATT, Françoise BECK, Juliette SCHULTZ, Caroline DIETWILER, Nicolas RICHERDT, Renée OTT et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés :

Absent non excusé :

Procurations :

Ordre du jour :

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'Adjoints
3. Election des Adjoints
4. Délégation de pouvoir et de signature aux Adjoints
5. Désignation des délégués communaux
6. Création des commissions communales et désignation des membres
7. Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints
8. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2018
9. Divers

Point 1. à 3. voir procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints

Après avoir été élu Maire, Monsieur Julien SCHICKLIN invite le Conseil Municipal à poursuivre la réunion afin de traiter les points à l'ordre du jour.

4 Délégation de pouvoirs et de signatures aux adjoints

A l'issue de l'élection des Adjoints, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les délégations de pouvoirs et de signatures seront consenties aux Adjoints à compter de ce jour comme indiqué ci-dessous :

Mme Sylvie GOEPFERT – 1ER ADJOINT

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de la communication, des contacts extérieurs, des évènements et manifestations.

M. Serge ESTERMANN – 2ÈME ADJOINT

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de l'environnement, des seniors, des associations et de l'aide sociale.

M Michel MEYER – 3ÈME ADJOINT

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de l'urbanisme, de la sécurité et des travaux de voiries.

M Margone BIRSINGER – 4ÈME ADJOINT

Délégations de pouvoirs et de signatures dans le domaine de l'éducation et du périscolaire.

La proposition est approuvée.

5. Désignation des délégués communaux

Saint Louis Agglomération : M le Maire et Mme Sylvie GOEPFERT.

Brigade Verte : MM Sophie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

SIVOM RAMI

Titulaires : MM Julien SCHICKLIN, Mme Margone BIRSINGER et Fabien ROSENBLATT

Suppléants : MM Michel MEYER et M. Serge ESTERMANN

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP):

Titulaires : MM Nicolas RICHERDT et Fabien WEIDER

Suppléants : MM Serge ESTERMANN et Julien SCHICKLIN.

Syndicat d'électricité : MM Serge ESTERMANN et Michel MEYER.

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du Sundgau Oriental :
MM Michel MEYER et Julien SCHICKLIN.

Commission Consultative des Sapeurs-Pompiers :

MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Michel MEYER, Nicolas RICHERDT et Fabien ROSENBLATT.

Conseil d'école : M. le Maire et Mme Margone BIRSINGER

Correspondant défense : M. Serge ESTERMANN.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

6. Création des commissions communales et désignation des membres

Les élus estiment qu'à la place de créer des commissions, il est plus judicieux de créer des groupes de travail. Monsieur le Maire et les Adjointes sont membres de l'intégralité des groupes.

Maire : Finances avec MM Nicolas RICHERDT et Fabien ROSENBLATT ;

1er Adjoint : Mme Sylvie GOEPFERT, Communication & contacts extérieurs, évènements et manifestations avec MM. Sophie GOEPFERT, Marlyse SCHAEFER et Françoise BECK ;

2ème Adjoint : M Serge ESTERMANN, Environnement & Associations, Seniors et Aide social avec MM Marlyse SCHAEFER, Françoise BECK, Juliette SCHULTZ et Renée OTT ;

3ème Adjoint : M Michel MEYER, Urbanisme, Voirie & Sécurité, avec M Fabien WEIDER ;

4ème Adjoint : Mme Margone BIRSINGER, Education et Périscolaire avec MM Fabien WEIDER, Caroline DIETWILER, Juliette SCHULTZ et Marlyse SCHAEFER ;

Mr le Maire indique qu'il convient de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein de la Commission Appel d'Offres,

Président : M le Maire.

Membres titulaires : MM Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN et Michel MEYER,

Membres suppléants : MM Margone BIRSINGER, Nicolas RICHERDT et Fabien ROSENBLATT.

Ces membres sont élus à l'unanimité.

7. Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

Vu la Loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités maximales pour les exercices effectifs des fonctions de Maire et des Adjointes au Maire des Communes ;

Vu l'article L.2123-29 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les modalités de calcul des indemnités maximales de fonctions ;

Vu la loi organique n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, notamment le titre II modifiant la détermination des indemnités des élus locaux ;

Vu la délibération fixant les indemnités du Maire et des Adjointes le 15 février 2018

Sur le fondement d'une population de 722 habitants ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de laisser l'indemnité du Maire inchangée, compte-tenu de ses délégations, à 31 % de l'indice brut 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 199,90 € bruts par mois.
- **FIXE** l'indemnité de chacun des Adjointes à compter du 28 juin 2018 à 8.25 % du même indice brut 1022 soit 319.33 € brut par mois.

Ces indemnités suivront automatiquement et immédiatement les majorations et augmentations de cette échelle

indiciaire.

8. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2018 :

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

9. Divers

M. GAISSER souhaite remercier la commune de Michelbach-le-Bas pour l'accueil réservé à la commission sport de Saint-Louis Agglomération le 6 juin dernier.

Le secrétariat de mairie sera fermé du mercredi 18 juillet au vendredi 27 juillet inclus, les élus restent joignables en cas d'urgence.

M. ROSENBLATT souhaite avoir une pensée toute particulière pour M. MATTES à qui l'ensemble du Conseil Municipal souhaite un bon rétablissement, et remercie M. SCHICKLIN d'assurer la continuité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.